RESUME DES DECISIONS
DU CONSEIL COMMUNAL DU 17 DECEMBRE 2020

Synergies CPAS - Commune

Conformément au Code de Démocratie Locale et de la Décentralisation, un rapport sur les synergies CPAS-Commune a été présenté au Conseil communal.

Suite une évaluation réalisée par le CPAS des synergies existantes et programmées, différentes actions se prêtent à une mise en commun des ressources entre nos deux entités notamment en matière de petite enfance, d'énergie, de troisième âge ou encore de logement.

Acquisition véhicule au CNG

En lien avec la volonté de la Région wallonne et du Conseil Communal d'Amay de verdir la flotte de véhicules communaux et, suite à la vétusté du véhicule détenu par le service des Environnement, un marché va être passé, pour un montant 58.000,00 € permettant l'acquisition d'un véhicule équipé d'un grappin et d'une benne basculante et fonctionnant au *Compressed Natural Gas (CNG)*.

Dans le cadre de ce marché public de fourniture, le mode de passation (une procédure négociée sans publication préalable), les exigences techniques minimales et les firmes à consulter afin d'acquérir ledit véhicule, sont soumis à l'approbation du Conseil communal.

L'acquisition de ce type de véhicule est conforme à l'implémentation d'un Plan d'Action, en faveur de l'Energie durable et du Climat (PAEDC) au sein de notre commune, qui prévoit une série d'actions concernant le verdissement de la flotte de véhicules communaux et leur mise à disposition du public.

Ainsi, deux véhicules électriques ont été acquis en 2015 et un véhicule au CNG (*Compressed Natural Gas)* en 2019. Un véhicule de service (CNG) pour le pôle administratif ainsi qu'un véhicule (CNG) avec benne basculante pour le service technique des Travaux ont été acquis également en 2020.

Dans ce plan d'action PAEDC, il a été établi que le secteur du transport est responsable de 52% des émissions de CO^2.

Le verdissement progressif de nos véhicules permettrait d'une part, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre de la flotte communale et, d'autre part, de promouvoir les alternatives au diesel.

Zone de police Meuse-Hesbaye

Lors de ce Conseil, la **dotation de la commune d'Amay** (au budget ordinaire et extraordinaire) à la zone de police Meuse-Hesbaye pour l'exercice 2021 a été présentée, fixée et approuvée.

Cette contribution, revue et indexée annuellement, est d'application dans toutes les communes de la zone et garantit le bon fonctionnement de celle-ci.

Zone de secours HEMECO

Lors de ce Conseil, la **dotation de la commune d'Amay** au budget ordinaire à la zone de secours HEMECO pour l'exercice 2021 a été présentée, fixée et approuvée.

Cette contribution, revue et indexée annuellement (en fonction de la taille de la population), est d'application dans toutes les communes de la zone et garantit le bon fonctionnement de celle-ci.

Il est proposé de voter une dotation de 507.844,73 € à inscrire au budget ordinaire.

Budget

Lors de ce Conseil, le **rapport sur l'activité communale** pour l'exercice 2019-2020 ainsi que le projet de **budget communal** ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2021 ont été présentés, analysés et adoptés.

*Le budget communal est un acte politique (émanant du Conseil communal sur proposition du Collège, qui traduit en concepts de gestion la volonté politique des mandataires) à la fois **acte de prévision** décidant de la gestion prévisionnelle de tel exercice, en y intégrant une estimation précise de toutes les recettes et dépenses susceptibles d'être effectuées par la commune dans le courant de l'exercice, et acte d'autorisation. Une fois devenu définitif après approbation de tutelle, il constitue la base juridique de principe (sans préjudice de leur exécution matérielle) des opérations y prévues.*

Le projet de budget 2021 est présenté avec les résultats suivants :

	Service ordinaire	**Service extraordinaire**
Recettes exercice proprement dit	**17.336.703,29**	**6.079.290,50**
Dépenses exercice proprement dit	**17.022.153,17**	**6.795.703,81**
Boni / Mali exercice proprement dit	**314.550,12**	**-716.413,31**
Recettes exercices antérieurs	**2.189.898,46**	**0,00**
Dépenses exercices antérieurs	**421.575,70**	**200.000,00**

Prélèvements en recettes		**1.218.414,31**
Prélèvements en dépenses	**200.000,00**	**302.001,00**
Recettes globales	**19.526.601,40**	**7.297.704,81**
Dépenses globales	**17.643.728,87**	**7.297.704,81**
Boni / ~~Mali~~ global	**1.882.872,53**	**0,00**

Le budget est composé des parties ou éléments suivants :

- *le tableau de synthèse, qui reprend **les données de recettes/dépenses des exercices antérieurs** (c'est-à-dire des exercices précédant celui que couvre le nouveau budget) et qui constitue aussi l'historique comptable de la commune.*
- *l'exercice proprement dit, qui reprend **l'ensemble des prévisions de recettes/dépenses de l'exercice budgétaire**.*

*Ces prévisions budgétaires sont réparties en **service ordinaire** (globalement, gestion courante de la commune et recettes /dépenses récurrentes) et en **service extraordinaire** (globalement, projets annuels de travaux, d'investissements…non récurrents, qui seuls peuvent être financés par le recours à des emprunts), et regroupent les recettes/dépenses selon ces natures.*